

# RALLYE-DÉCOUVERTE

## « L'AUBE À VÉLO »

### Règlement

(Indice 6 - Novembre 2018)

#### **Article 1.- Organisateur**

Sous l'égide de la FF Vélo, le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube (CODEP 10 CYCLO) organise chaque année un Rallye-Découverte « L'Aube à Vélo » avec la participation du Comité Départemental du Tourisme de l'Aube.

#### **Article 2.- Objectif et domaine d'application du Rallye-Découverte**

- Le Rallye-Découverte a pour objectif de mettre en valeur ou faire découvrir les richesses touristiques du département de l'Aube aux pratiquants du cyclotourisme en général.
- Le Rallye-Découverte concerne le vélo de route pratiqué sur les 24 circuits homologués du site Internet FF Vélo de « véloenfrance ».
- Le Rallye-Découverte est ouvert à tout cyclotouriste exprimant la volonté d'y participer, licencié ou non licencié.

#### **Article 3.- Obligations pour homologation**

- Les cartes de route, les itinéraires et road-books des circuits, ainsi que le règlement du Rallye-Découverte sont téléchargeables sur le site Internet du Comité Régional de Cyclotourisme du Grand Est <https://ffct-grand-est.fr/codep-10/>
- Les participants au Rallye-Découverte, munis d'une carte de route de l'année en cours, où figurent leurs coordonnées, font apposer sur celle-ci le tampon des commerçants ou administrations résidant dans l'un des chefs-lieux de canton traversés par les 24 circuits présentés.
- Pour participer au classement annuel du Rallye-Découverte, l'original de cette carte de route de l'année en cours doit être retournée avant le 1<sup>er</sup> octobre au CODEP 10 CYCLO - Maison des Associations - 63, avenue Pasteur - 10000 Troyes.

#### **Article 4.- Mode d'attribution des points, classements et récompenses**

- Un point est attribué à tout participant qui réalise un parcours.
- Chaque circuit ne sera comptabilisé qu'une fois par participant.
- Le nombre maximum de points pris en compte par participant est de 24.

**Chaque année il est établi par le CODEP 10 CYCLO :**

- Un classement des clubs par calcul de la somme des points réalisés par les licenciés de chacun de ces clubs.

- En cas d'égalité de points, il sera privilégié le club ayant le plus grand nombre de participants à ce Rallye-Découverte.

- En cas de nouvelle égalité, il sera procédé à un tirage au sort.

Le CODEP 10 CYCLO se réserve la possibilité de réaliser également un classement par clubs en rapport à la représentation des femmes et des jeunes dans chacun de ceux-ci.

• Le classement annuel du Rallye-Découverte est établi puis présenté à l'Assemblée Générale du CODEP 10 CYCLO. Les trois premiers reçoivent une coupe offerte par le CODEP 10 CYCLO lors d'une assemblée organisée par celui-ci.

• En marge du Rallye-découverte annuel, le CODEP 10 CYCLO s'engage à identifier, au vu des cartes de route reçues sur une période de 3 années consécutives, tout participant ayant réalisé les 24 circuits. Chaque participant ayant réalisé les 24 circuits reçoit un diplôme. Il peut également acheter la médaille du Rallye-Découverte « **L'Aube à Vélo** » en vente au prix de 10 €.

### **Article 5. - Litiges**

Toute contestation concernant l'organisation ou les résultats du Rallye-Découverte est obligatoirement soumise au CODEP 10 CYCLO pour décision.

Les cartes de route sont à adresser à :

**Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube**

**Maison des Associations**

**63, Avenue Pasteur - 10000 TROYES**